

## ● Editorial

### Salaires, emploi, services publics

*Les trois sujets que la CGT met au cœur de la construction de la mobilisation interprofessionnelle unitaire du 4 octobre sont au cœur des préoccupations des ingénieurs, cadres et techniciens. Les salaires : pour la première fois, les cadres mettent le salaire en tête de leurs préoccupations. Des études confirment l'impact négatif des politiques salariales fondées sur l'individualisation. L'Ugict-CGT a décidé de lancer une campagne pour gagner des garanties de reconnaissance salariale des qualifications pour les jeunes diplômés, des garanties sur la revalorisation des classifications et pour l'égalité professionnelle entre hommes et femmes. L'emploi : la réaction est vive chez les jeunes diplômés à propos du contrat « nouvelles embauches ». Deux ans à la merci de l'employeur, sans pouvoir faire vraiment de projet. La mesure est perçue comme extrêmement grave en rajoutant à la précarité et à l'insécurité déjà existantes. Rien et surtout pas les montants des profits actuels ne peut justifier que les investissements et les hommes soient laissés pour compte. Les services publics : leur nécessité ressort événement après événement : dans le domaine de la sécurité aérienne et des transports, de la politique énergétique, du logement, de prévention ou de secours lors de catastrophes comme aux États-Unis... Gouvernement et Medef n'ont rien voulu entendre des mouvements sociaux ni du référendum du 29 mai et poursuivent leur politique libérale antisociale. La détermination des salariés est forte en cette rentrée. Ils attendent des transformations profondes et pas des mesurette pour occuper les médias. Nous avons besoin de tout faire pour que discussions et débats débouchent sur des initiatives d'actions et l'obtention de garanties et droits collectifs qui bousculent vraiment les choses. La mobilisation de cette rentrée nous en fournit l'occasion.*

**Jean-François BOLZINGER**  
Secrétaire général de l'Ugict-CGT

## Initiatives

### Stage technique sur les retraites

A Courcelle du 7 au 10 février 2006. Parce que demain notre retraite dépendra d'abord de notre aptitude à informer les salariés aujourd'hui, l'objectif de ce stage est de **former un corps de militants ayant la maîtrise technique du dossier des retraites** et donc en capacité d'intervenir aisément sur le sujet en entreprise, dans les UI, les Ud et les Cd. Quelles sont les conséquences sur le montant de nos futures retraites des réformes législatives et des accords paritaires intervenus depuis 1993 ? Quelle retraite les salariés percevront-ils d'ici à 2050 si ces réformes sont appliquées jusqu'au bout ? Quelles sont les alternatives de financement qui garantiront au moins un taux net de remplacement de 75 % du dernier salaire net ? Comment traiter les objections ? Ces stages, de haut niveau mais parfaitement accessibles à tous, sont ouverts à tous les militants. Sessions suivantes : 13 au 16 juin et 14 au 17 novembre 2006. Renseignements et inscription : Caroline Lenert au 01 48 18 85 12.

### Rappel Stage national Ugict-CGT

A Courcelle, du 17 au 21 octobre 2005. Renseignements et inscription : Martine Menestrier au 01 48 18 83 46.

● **RENTRÉE SOCIALE :**  
*construire l'action collective  
pour gagner*

● **TRAVAIL ET HANDICAP :**  
*13 octobre : journée d'étude*

# Construire l'action collective pour gagner

En cette rentrée, le mécontentement et le pessimisme dominant chez les salariés. Pour que cela débouche sur la mobilisation plutôt que sur la résignation, pour que cela engendre la volonté de se battre et non un sentiment d'impuissance et de fatalisme, la CGT a décidé d'adopter une démarche revendicative offensive. Il s'agit de chercher à dépasser l'expression d'un simple mécontentement des salariés en construisant de véritables objectifs revendicatifs et syndicaux sur lesquels rassembler. C'est la condition d'une mobilisation d'ampleur et sur la durée.

## Le bilan des 100 jours

Le premier semestre 2005 a vu une mobilisation sociale majeure avec plus d'un million de salariés dans la rue le 10 mars. Nous avons eu ensuite l'opposition à l'instauration d'une journée de travail gratuit, le lundi de Pentecôte. Dans la foulée, la question sociale a été au centre des débats du référendum sur le traité constitutionnel européen et explique largement la victoire du non. Tout cela a débouché sur la débandade du gouvernement Raffarin, et la mise en place du gouvernement De Villepin, dont la composition s'est limitée à une redistribution des postes pour une même politique économique et sociale. De Villepin a demandé 100 jours pour « *recréer la confiance avec les Français* ». Raté ! Selon un sondage *Csa-La Tribune* du 5 septembre 2005 avec 73 % de français qui se déclarent pessimistes, on n'a jamais enregistré une déprime aussi largement partagée. Les cadres et professions intermédiaires ne se déclarent plus optimistes qu'à 24 % contre 51 % l'an dernier à la même époque.

## Les mauvais coups de l'été

Le Medef et sa nouvelle présidente n'ont pas besoin d'élever la voix. Le gouvernement satisfait les exigences patronales notamment en matière de remise

en cause de droit du travail, de casse des normes sociales. C'est par exemple le « *contrat nouvelles embauches* » qui remet en cause un aspect fondamental du droit du travail selon lequel un employeur ne peut pas licencier un salarié sans motif réel et sérieux. Applicable dans les quelques 2,5 millions de PME de moins de 20 salariés, il concerne tout autant les ouvriers que les cadres. En effet, dans ces entreprises, il y a un million de cadres, sur les trois en activité dans le privé.

***« La vie, la santé, l'amour sont précieuses, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ? »***

Laurence Parisot, présidente du Medef (*Le Figaro*, 30 août 2005).

L'Ugict comprend l'amertume de nombreux jeunes diplômés qui craignent que le Cne soit pour eux synonyme de précarité accrue et de difficultés croissantes pour s'insérer de façon stable dans le monde du travail. C'est tout le contraire du besoin exprimé par les salariés d'une véritable sécurité sociale professionnelle, en tant que besoin de faire reculer la précarité et de gagner des éléments de stabilité dans le travail et dans la vie.

## Une démarche syndicale offensive

Rappelons tout d'abord qu'il est possible de gagner. Cet été, quelques luttes significatives se sont déroulées avec des succès revendicatifs. On peut citer la mobilisation des salariés immigrés dans le Midi. C'est aussi la lutte des électriciens polonais du chantier naval de Saint-Nazaire. Non payés par l'entreprise sous-traitante qui les employait, ils ont contraint le donneur d'ordre à les payer. Plusieurs fédérations de la CGT ont annoncé des journées d'action : la chimie le 19 septembre, les activités postales et télécom le 20, la construction le 21. Sur le plan unitaire, si la CGT a été seule à agir en juin, ce ne sera pas le cas en cette rentrée. Toutes les confédérations se disent d'accord pour une mobilisation fin septembre, début octobre. Pour la CGT, cela doit se concrétiser par une puissante journée de grèves et de manifestations pour l'emploi, les salaires et le service public. Appeler les ingénieurs, cadres et techniciens à y prendre toute leur place est une des tâches prioritaires de l'Ugict-CGT en cette rentrée. Le cahier revendicatif comprend aussi des échéances programmées dans le cadre des négociations nationales interprofessionnelles (Ani) en

cours, notamment celle sur la pénibilité qui doit reprendre le 27 septembre, ainsi que celle sur l'emploi des seniors et celle sur l'indemnisation du chômage qui seront également des moments importants au cours de ce second semestre.

## Emploi, salaires

L'emploi demeure la préoccupation première. Plans de licenciements, fermetures d'entreprise, délocalisations font toujours l'actualité. C'est au nom de la lutte contre le chômage de masse que le gouvernement porte de nouveaux coups au contrat de travail. Depuis plus de vingt ans, la démonstration a pourtant été faite que ce n'est pas par la précarité que le développement économique et la croissance vont pouvoir revenir dans notre pays et que l'on va recréer des emplois en nombre suffisant. Ce n'est pas non plus en radiant des chômeurs de leurs droits et en les culpabilisant. La CGT n'oppose pas l'emploi et les salaires. Au contraire, il nous apparaît encore plus vrai aujourd'hui que la hausse des salaires est indispensable à la relance de la consommation des ménages. La flambée des prix du pétrole et la hausse de ceux du logement mettent encore un peu plus à mal le pouvoir d'achat des salariés. Aussi l'Ugict-CGT a décidé d'une campagne spé-

cifique « salaires-qualifications » en direction des ingénieurs, cadres et techniciens.

**Cette campagne sera lancée le 22 septembre à l'occasion d'une réunion des unions fédérales et commissions départementales de l'Ugict.**

Elle devra être prolongée dans les différents secteurs professionnels par des réunions avec les syndiqués afin de préciser les revendications des Ict et s'inscrire dans la démarche des « Négociations annuelles obligatoires » (Nao) mise en oeuvre par la Confédération pour la reconnaissance des qualifications dans les grilles. Cette campagne de l'Ugict pourra être déclinée en trois axes : le déclassement des jeunes diplômés, le tassement des grilles pour tous, l'égalité hommes-femmes. En fin d'année, la publication du deuxième baromètre Ugict-Csa permettra de mesurer les attentes des cadres dans ce domaine des salaires.

#### **Besoin de services publics**

La CGT entend revenir de manière forte sur le choix du gouvernement de s'installer dans le processus de privatisation d'Edf alors que la planète entre dans une crise énergétique durable. Une politique publique de l'énergie s'impose et ne doit exclure aucune forme d'énergie de son périmètre. Vouloir privatiser Edf-Gdf, outil indispensable de cette politique, est complètement irresponsable. Le contexte rend encore plus nécessaire une véritable refonte des politiques énergétiques, de même que des politiques de transport.

Là aussi, la notion de service public devrait prendre une place accrue. C'est aussi pourquoi la privatisation des autoroutes doit être combattue. De la même façon, les nombreux crashes aériens doivent être l'occasion de mettre à jour les conséquences des politiques de déréglementation, de mise en concurrence des opérateurs. L'Ugict entend bien prendre toute sa place dans ces débats porteurs d'enjeux de société car ils intéressent tout particulièrement les catégories professionnelles auxquelles l'Ugict s'adresse.

## **Avec les syndiqués**

La CGT rassemble aujourd'hui plus de 700 000 syndiqués (à comparer avec les 685 000 recensés à l'ouverture du congrès confédéral de 2003). Il faut remonter à 1990 pour voir les effectifs de la CGT dépasser les 700 000 adhérents. Cela traduit un renforcement de la CGT et un résultat positif dans la mise en oeuvre du Plan national de syndicalisation. Il faut accentuer cet effort car nous n'avons pas atteint encore le rythme nécessaire pour atteindre le million de syndiqués.

La Confédération a décidé d'une grande consultation des syndiqués à partir d'un questionnaire. Ce doit être un outil pour rencontrer les syndiqués afin d'échanger avec eux et préparer le 48e Congrès confédéral. Voilà un bon moyen pour l'Ugict-CGT de connaître le regard que les ingénieurs, cadres et techniciens adhérents à la Cgt portent sur leur organisation syndicale.

## **Pour une mobilisation unitaire rapide et de grande ampleur**

Les salariés de toutes catégories ne cessent de manifester des attentes urgentes, notamment en matière de salaires, d'emploi, de respect de leur dignité... La Confédération CGT a réuni le 25 août l'ensemble de ses fédérations et unions départementales pour évaluer les conditions de la rentrée sociale. Force est de constater que les décisions que le gouvernement a prises cet été répondent au contraire aux revendications patronales. Celles qu'il s'apprête à prendre, concernant notamment la protection sociale et les services publics, s'inspirent de la même pensée libérale, pourtant largement contestée. Parallèlement, le Medef poursuit son obstruction dans les négociations sociales en cours et privilégie son intervention auprès des pouvoirs publics et de la majorité gouvernementale particulièrement conciliante.

Dans cette situation, informées des contacts entre les confédérations syndicales, les fédérations et unions départementales de la CGT se sont unanimement prononcées pour la construction, à brève échéance, d'une mobilisation unitaire interprofessionnelle des salariés des secteurs privés et publics, de grande ampleur, sous forme de grèves et manifestations, portant notamment sur les revendications de salaires, d'emploi, de défense des services publics...

**Aussi l'Ugict-CGT a décidé d'une campagne spécifique « salaires - qualifications » en direction des ingénieurs, cadres et techniciens.**

# 13 octobre : journée d'étude Travail et handicap

Du 11 au 14 octobre, la Confédération organise des animations dans le patio de Montreuil centrées sur l'insertion des personnes handicapées au travail et dans la vie sociale. Ce sont les « *deuxième journées solidaires* ». C'est dans le cadre de cette semaine que l'Ugict-CGT et le secteur confédéral « *travail et handicap* » proposent une journée d'étude permettant de réfléchir ensemble sur le handicap, de s'informer sur les droits, notamment ceux concernant l'emploi, sur les points d'appui nouveaux pour l'intervention syndicale et la négociation collective.

**L**a loi du 11 février 2005 « *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » modifie la situation notamment pour l'emploi. Les décrets sont en cours de publication et l'essentiel des dispositions applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2006, y compris l'obligation d'une négociation annuelle dans les entreprises et tous les trois ans dans les branches. Des dispositions concernent également les trois volets de la fonction publique. Nombre d'ingénieurs, cadres et techniciens sont concernés par ces dispositions. L'exacerbation de la concurrence, la recherche de profits maximum, la perte du sens du travail sont sources de pathologies du travail diversifiées ou les troubles psychiques provoqués par les formes modernes d'exploitation et la précarité prennent une place grandissante. De nombreux handicaps proviennent des accidents du travail et des conséquences pathogènes de conditions de travail nocives pour la santé physique et mentale.

C'est donc tout naturellement que nous avons à investir ce champ revendicatif, à la fois pour prévenir et pour compenser le préjudice subi, à la fois parce que la question du handicap au travail est étroitement liée à celle de la lutte contre les discriminations. Or, toutes les formes de discrimination se nourrissent. On finit toujours par devenir le handicapé de quelqu'un, celui qui gêne, celui dont la performance n'est pas idéale et qui freine pour atteindre les résultats...

De plus, les cadres sont doublement concernés par ces questions revendicatives, puisque chargés de gérer les équipes et les postes de travail et pour un certain nombre impliqués directement dans la prévention ou dans l'insertion et la formation des personnes handicapées.

Cette journée vise donc à permettre une intervention efficace sur le lieu de travail, dans les branches et départements.

Le déroulement des travaux serait le suivant : (voir encadré). Renseignements et inscription : à l'Ugict 01 48 18 85 06.

## Programme

9 h30 - 11 h 30

**Concevoir et définir le handicap : un choix déterminant pour les prises en charge et les droits.**

Table ronde avec :

- Le Professeur Hamonet, chef du service de rééducation fonctionnelle à l'hôpital Henri Mondor, auteur de plusieurs ouvrages sur le sujet ;
- Marie-Sophie Desaulle de l'Association des Paralysés de France, cadre de direction à l'AP-HP ;
- Gérard Fuchs, conseiller confédéral de l'activité travail et handicap ;
- Bernard Bryl, cadre dans l'agro-alimentaire.

11h30-13h30

Visite des stands et exposition dans le patio et repas.

13h30-15h30

**Handicap et emploi : la loi de 1987 et les apports de celle de février 2005 : obligations, négociations collectives, luttes contre les discriminations.**

Intervenant : Gérard Fuchs, conseiller confédéral.

15h30-17h30

**Travail qualifié et handicap. Gestion des salariés handicapés et responsabilité sociale des cadres.**

Table ronde avec :

- Isabelle Fortier, médecin du travail ;
- Graziella Raso, ergonomiste ;
- Annie Bertelle, secrétaire nationale de l'Ugict-CGT.